

## SAULIAC SUR CELE

### Compte rendu de la séance du 20 mars 2019

Présents: Daniel Bancel, Anne Lompech, Yves Segond, Michel Certhoux, Violaine Debelle, Marie Odile Kleitz.

Pouvoirs : Christian Mathieu à Anne Lompech, Caroline Yousef à Yves Segond, Erwan Leconte à Michel Certhoux.

Secrétaire(s) de la séance: Odile Lacroix

#### Ordre du jour:

##### 1/ Délibérations

\* Vote des taxes directes

\* Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2018 et affectation du résultat

\* Budget primitif 2019

\* Participation au financement du budget santé du centre intercommunal

\* Tarifs de location de la salle des fêtes

##### 2/ Demandes de Subventions

##### 3/ Questions diverses

Le compte rendu de la séance du février est approuvé à l'unanimité

#### Délibérations du conseil:

##### VOTE DES TAXES DIRECTES 2018 ( D 2019 006)

Le Maire informe qu'il faut voter les taux d'imposition des contributions directes pour l'exercice 2019.

Le Maire rappelle les taux votés en 2018 et propose de ne pas opérer de modification de ces taux .

Les taux seront donc pour l'exercice 2019 :

Taxe d'habitation.....8.65%

Foncier Bâti.....10.96%  
 Foncier Non Bâti.....112.63%  
 Vote favorable à l'unanimité

**Vote du compte administratif - sauliac ( D 2019 004)**

Pour ce point de l'ordre du jour le maire cède la présidence du conseil à Anne Lompech première maire-adjointe. Le CA est présenté par Odile Lacroix, secrétaire de Mairie. Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		96 820.70	14 093.76		14 093.76	96 820.70
Opérations de l'exercice	78 505.24	102 822.71	19 706.90	34 300.37	98 212.14	137 123.08
<b>TOTAUX</b>	<b>78 505.24</b>	<b>199 643.41</b>	<b>33 800.66</b>	<b>34 300.37</b>	<b>112 305.90</b>	<b>233 943.78</b>
Résultat de clôture		121 138.17		499.71		121 637.88
				Restes à réaliser	11 004.59	
				Besoin/excédent de financement Total		110 633.29
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		93 167.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

10 504.88	au compte 1068 (recette d'investissement)
110 633.29	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité, le maire ne participant pas au vote qui est exprimé en son absence

## - Examen et vote du budget primitif 2019 □

Le maire présente le budget primitif 2019 :

- Les recettes de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 sont estimées à 94 475.00 euros : 53 197 euros d'impôts et taxes, 32618 euros de dotations, 7 800 euros de ressources propres (logements communaux) et produits divers.
- Le résultat de fonctionnement reporté permet d'afficher 110633.29 euros en recettes de fonctionnement.
- Les dépenses de fonctionnement, équilibrées à hauteur de 205 108.29 euros sont principalement :
  - les charges à caractère général et de gestion courante pour 55 880.59
  - les charges de personnel pour 15550.00 euros ; l'attribution de compensation versée au Grand Figeac provisionnée à hauteur de 15 900€
  - et un virement à la section d'investissement de 94 794 euros
- un programme important d'opérations d'investissement peut être engagé pour un montant de 129785.39 euros sans recours à l'emprunt ( subventions+ capacité d'auto-financement) :
  - 20165.39 € concernant le réaménagement de l'aire de repos pour une réalisation à l'automne 2019
  - 94970 € pour la rénovation et la mise aux normes des logements communaux (au dessus de la mairie et presbytère)
  - 2500 € pour l'accessibilité des ERP du village (établissements recevant du public)
  - 4000 € pour l'étude de diagnostic « Cœur de Village », première étape de la 2<sup>e</sup> tranche de l'opération.
  - 650 euros pour le changement de rambarde de l'église de Sauliac sur Célé
  - 500 euros pour des mises en place de signalisation
  - 7 000 € pour l'aménagement du cimetière

Le Maire fait remarquer que la charge de la dette sera, en 2019, inférieur à 5000 euros alors qu'elle était de 31600 euros en 2014

Ce budget est voté à l'unanimité.

## Financement du déficit du Centre intercommunal de santé

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 31 janvier 2019, prise après avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

- APPROUVE la modification du montant de l'Attribution de Compensation de la Commune de Sauliac sur Célé , à partir de 2019, afin de permettre la mise en

œuvre d'un mécanisme de solidarité territoriale pour le financement du déficit du Centre intercommunal de Santé,

- ACCEPTE le montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation de la Commune de Sauliac sur Célé , pour 2019, de 172.00 € pour le déficit du Centre de santé et ainsi un total d'Attribution de Compensation prévisionnelle 2019 de 15 326.00€.

Vote favorable à l'unanimité

## SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ( D 2019 007)

De nombreuses demandes de subventions à des associations sont soumises par le Maire à l'examen du Conseil.

**Parmi les demandes examinées, le conseil approuve :**

- l'attribution à l'association "Mutuelle Coups Durs" de 30€
- l'attribution à l'association "Le Club du triangle étoilé" de 30€
- l'attribution à l'association "Célé.Môme" de 150€

**et autorise le Maire à mandater ces sommes à ces différentes associations sur les crédits prévus au budget**

## TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le sujet est initialement porté par Mme Caroline Yousef, excusée lors de cette séance, il conviendra de reporter le sujet au prochain conseil.

Cependant il s'avère que dans le cadre d'une location de la salle des fêtes sans l'annexe, le seul point d'eau se situe dans les toilettes publiques.

Aussi, une réflexion d'ajout de point d'eau dans la salle des fêtes est à étudier.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1/Scolarisation hors RPI

Le maire expose qu'il a reçu une demande de scolarisation hors RPi pour une famille dont les destinations de travail ne correspondent pas géographiquement aux écoles du RPI, aussi il indique qu'il sera favorable à ce genre de demande justifiée afin de faciliter la vie des administrés.

### 2/ Formation aux premiers secours

Mme Corinne Magné propose d'organiser une formation aux premiers secours à l'automne prochain.

### 3/ Gradins du jardin de l'école

Il est envisagé de démonter les gradins du jardin de l'école par mesure de sécurité.

### 4/ Voirie

Une visite des besoins de la commune est prévue le 29 mars 2019 avec M Pacot (Grand Figeac) et Yves Segond en l'occurrence le changement de lampes, demande en cours depuis l'automne qui subit du retard à cause du respect des mise aux normes ( Kelvin) des lampes dites à Led.

### 5/ les demandes de Marie odile Kleitz :

- Signale que plusieurs personnes à Sauliac pratiquent à un bon niveau la photographie et évoque la possibilité d'une exposition avec le soutien de la municipalité
- Evoque la possibilité de projections cinématographiques en plein air sur la place du village
- Souhaite l'acquisition de chaises hautes et basses pour les projections cinéma de la salle des fêtes
- Propose que soit étudié un projet de terrain de jeux ( foot, volley...)

Fin de séance à 21h00